



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2022

Convoqué par le maire Jean-Claude Besseau, le conseil municipal de MONTAGNAC sur DOUSTRE s'est réuni le vendredi 23 septembre 2022 à 20h30 à la salle polyvalente du bourg.

L'ensemble des 21 élus était présent.

ORDRE DU JOUR :

- **SIGNATURE DU REGISTRE**
- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI**
- **ELECTION DE TROIS DELEGUES TITULAIRES ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU S.I.A.E.P. DOUSTRE-LUZEGE-VENTADOUR (modification des statuts du syndicat des eaux)**

Délégués titulaires : Michel Alzaga, Willy Gruneisen, Daniel Vigouroux.

Délégué suppléant : Serge Lanot

- **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR L'ECOLE NUMERIQUE**

Après l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école, une demande de subvention de 50% va être faite dans le cadre de l'achat de matériel numérique pour un montant total de 3 072,50 €.

- **ACHAT DE TERRAINS AUX ABORDS DES CASCADES DU DOUSTRE**

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur l'opportunité d'acheter les parcelles en vente (1017, 1018, 1019, 0208).

- **DEMANDE DE LA D.G.F.I.P. DE DELIBERER SUR PLUSIEURS TYPES D'EXONERATIONS FISCALES (part communale)**

Ces délibérations sont consultables en mairie.

- **AGENDA 2030**

Rappelons que cet agenda, auparavant agenda 2021, a été mis en place depuis 2010 sur la commune avec des objectifs de développement durable déclinés en actions sur le long terme. Plusieurs d'entre elles ont déjà été mises en œuvre mais le suivi de l'ensemble s'avère chronophage et coûteux (500 €/an et 1500 € d'audit/3 ans).

A 18 voix pour et 3 abstentions, il est décidé d'abandonner l'Agenda 2030 et de garder l'adhésion à NOTRE VILLAGE qui permet différents services et accompagnements, notamment en matière de commerce et signalisation.



MAIRIE DE MONTAGNAC-SUR-DOUSTRE (19300)

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Accueil-garderie au local A.L.S.H.** : faisant suite à l'ouverture de la 4^{ème} classe et aux problèmes de place en découlant pour le périscolaire, le transfert de ce service donne toute satisfaction et une convention a été passée avec la communauté de communes. Des capes ont également été achetées pour les enfants les jours de pluie pour un montant de 900 €.